

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 9 (1890)
Heft: 6

Bibliographie

Autor: J.M.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

daille d'or, décernée par l'empereur d'Autriche pour l'art et la science.

Jouissant d'une considération méritée, Erbstein joignait à une vaste érudition une inépuisable complaisance. Ceux de nos collègues qui ont eu le privilège d'entretenir avec lui des relations scientifiques n'ont pu que se louer de son affabilité et de sa modestie. Il est mort le 25 juin dernier, dans sa demeure de Blasewitz, près Dresde.

* * *

GUSTAVE REVILLIOD

Notre éminent collègue, M. Gustave Revilliod, vient de mourir au Caire. Nous nous joignons au profond deuil que cause cette nouvelle inattendue et nous reviendrons dans un prochain numéro sur cette belle vie.

BIBLIOGRAPHIES

PUBLICATIONS NON PÉRIODIQUES

W. Wavre. **Falsification d'antiquités lacustres 1859-1890.**
(Extrait du *Musée Neuchâtelois 1890.*) — Neuchâtel, 1890,
br. in-8°.

Notre collègue, M. Wavre, le savant conservateur du musée de Neuchâtel, a fait une œuvre utile en signalant aux archéologues et aux amateurs d'antiquités lacustres les falsifications si nombreuses auxquelles se sont livrés d'habiles mystificateurs.

Les premières découvertes de palafittes étaient à peine faites que l'on signalait déjà des objets falsifiés et les faussaires n'ont pas cessé de produire jusqu'à aujourd'hui. Le fameux *âge de la Corne*, qui est apparu sur les bords du lac de Neuchâtel vers 1882 et a duré plus de trois ans, a fait trop parler de lui pour que l'on ne stigmatise pas énergiquement les agissements de ses inventeurs ; les journaux les plus graves, les sociétés savantes même s'en sont préoccupés jusqu'au moment où les faussaires, ayant complété

leur coupable industrie par de nombreux faux en écriture, ont pu être poursuivis et emprisonnés (1887). Le mémoire de M. Wavre est accompagné de deux planches qui reproduisent les objets les plus curieux de ces périodes nouvelles des temps préhistoriques, objets qui dénotent de la part de ceux qui les ont fabriqués une certaine fertilité d'imagination.

L'historique des différentes phases par lesquelles a passé l'industrie des fausses antiquités (industrie qui ne cessera pas de sitôt certainement) est fort curieux et l'on voit avec regret combien de personnes, et parmi les plus compétentes, ont été trompées ; Troyon lui-même a figuré dans les planches de ses *Habitations lacustres* plusieurs produits de la première fabrique d'antiquités, celle de Conciise.

La notice de M. Wavre est destinée à rendre d'importants services aux collectionneurs et nous pensons être leur interprète en lui exprimant nos sincères remerciements. Quand donc posséderons-nous une loi sévère punissant les falsificateurs d'objets de curiosité ?

J. M.

* * *

Jules Chautard, **Jetons des princes de Vendôme de la deuxième maison de Bourbon.** — Vendôme, 1882, br. in-8°.

M. Chautard, membre honoraire de la *Société suisse de numismatique*, a bien voulu faire don à notre bibliothèque d'un très intéressant opuscule publié par lui et qui éclaire d'un jour nouveau l'histoire si compliquée des jetons seigneuriaux français du XVII^{me} et du XVIII^{me} siècles.

La maison qui fait l'objet spécial de l'étude de M. Chautard est, du reste, l'une des plus importantes de France, et son histoire, intimement liée à l'histoire générale de ce pays, est curieuse au plus haut point. Les jetons décrits se rapportent principalement : à *Louis-Joseph*, duc de Vendôme, né en 1654, général des galères du roi, gouverneur de Provence et l'une des gloires de la maison de Bourbon ; à *César*, duc de Vendôme, amiral de France, aïeul du précédent ; à

Alexandre, grand prieur de France, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrée, né en 1595 ; à *Louis de Mercœur*, duc de Vendôme ; et à *François de Vendôme*, duc de Beaufort, successeur de César dans sa charge d'amiral.

Des planches remarquables illustrent ce mémoire, complété encore par de substantielles notes ; il sera lu avec fruit par tous les numismatistes, aussi bien ceux qui s'occupent spécialement de la numismatique française que ceux qui collectionnent les pièces de tous pays.

J. M.

ERRATUM

Dans mon travail *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie*, IV, Lenzburg, page 153, le mot « perché » doit suivre le mot « château-fort ». La ville se trouve au bas du rocher, non pas sur celui-ci.

B. REBER.

CONCOURS ARTISTIQUE DE PHOTOTYPIE

Un Concours artistique ayant été ouvert à Genève, le soussigné, directeur du Concours fait frapper une médaille tirée à trois exemplaires, un en or, un en vermeil et un autre en argent, destinés à être offerts aux concurrents primés.

Si la demande lui en est faite pendant les quinze jours qui suivront celui où le présent *bulletin* paraîtra, le directeur du Concours fera frapper encore un exemplaire en or de cette médaille au prix de fr. 200 ; dix exemplaires en argent à fr. 25 et cinq exemplaires en bronze au prix de fr. 15 pièce.

La médaille sera du module d'environ 35^{mm} ; elle présentera au droit les circonstances du Concours, et au revers un soleil avec la légende POST TENEBRAS SPERO LUCEM.

Le soussigné prend l'engagement que, en aucun cas, ni pour le présent, ni pour l'avenir il ne sera frappé aucun autre exemplaire de cette médaille destinée à rester une rareté.

Genève, 31 décembre 1890.

E. DEMOLE.